



**RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF
EXERCICE 2026**

Table des matières

PRESENTATION SYNTHETIQUE	3
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4
Les atténuations de charges – Chapitre 013 : 440 000,00€.....	4
Les produits des services, du domaine, et ventes diverses– Chapitre 70 : 2 284 487,00 €.....	4
Les impôts et taxes– Chapitre 73 : 6 681 414,00 €	4
Fiscalité locale – Chapitre 731 : 21 394 080,00 €.....	4
Les dotations & participations– Chapitre 74 : 9 922 010,00 €.....	5
Les autres produits de gestion courante– Chapitre 75 : 64 400€.....	6
Les produits financiers – Chapitre 76 : 7 901,00€.....	6
Les produits exceptionnels – Chapitre 77 : 210 000,00€.....	6
Résultat de fonctionnement antérieur reporté – Chapitre 002 : 8 579 337,05 €	6
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7
Les charges à caractère général – Chapitre 011 : 8 870 623,00 €.....	7
Les charges de personnel – Chapitre 012 : 24 401 000,00 €	7
Les atténuations de produits – Chapitre 014 : 25 000,00€.....	7
Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 4 171 053,00€.....	8
Les charges financières – Chapitre 66 : 480 000,00 €.....	8
Les charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 98 000,00€	8
Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 042 Dépenses : 2 706 000,00 € - Recettes : 489 000,00 € ...	8
Virement à la section d'investissement – Chapitre 023 : 8 579 337,05 €	8
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	9
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	9
Les dépenses d'équipement – Chapitres 20, 204, 21 et 23 : 20 332 026,58 €	9
Les autorisations de programme votée par opération : 15 322 220€.....	9
Les nouvelles opérations d'équipement : 3 563 646 €.....	9
Les subventions d'investissement – Chapitre 204 : 55 000,00 €.....	10
Les restes à réaliser des opérations d'équipement – Chapitres 20, 204, 21 et 23 : 1 391 160,58 €.....	10
Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 515 244,00 €.....	10
Les autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 5 000,00€	10
Le solde d'exécution de la section d'investissement de 2024 reporté – chapitre 001 – 1 531 138,26 €.....	11
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12
Virement depuis la section de fonctionnement – Chapitre 021 : 8 579 337,05 €.....	12
Cessions – Chapitre 024 : 60 000,00€.....	12
Les dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 2 569 650,03 € :	12
Les subventions d'équipement – Chapitre 13 : 4 983 660,00 € au BP ; 1 232 648,81 € en RAR	12
Les restes à réaliser : 1 232 648,81 € :	13
Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 5 500 000,00€ au BP.....	13

Les autres immobilisations financières– Compte 27 – 43 000,00 €	13
Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 040 Dépenses : 489 000,00 € - Recettes : 2 706 000,00 € .	13
Les opérations de patrimoniales – Chapitre 041 : 700 000,00€ en dépenses et en recettes	13
EQUILIBRE DU BUDGET 2026.....	14

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le budget primitif 2026 a été conçu dans le contexte et les perspectives qui ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires le 12 février dernier.

1 Le recours à l'emprunt

Il est proposé de recourir à l'emprunt en 2025 à hauteur de 5,5 millions d'euros alors que le remboursement anticipé du capital de la dette de l'exercice est de 2,515 € millions d'euros.

L'encours total augmentera donc de 2,985 millions d'euros.

2 L'évolution des Impôts Directs

Le produit fiscal n'évoluera que par la seule revalorisation des bases de 1.3 %, soit le dernier taux de l'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives rendu par l'Insee en novembre. Ce mécanisme de revalorisation ne s'appliquera qu'aux bases des taxes foncières.

Les taux d'impositions resteront inchangés.

3 Autres éléments notables

En raison d'une disposition de la loi de finances pour 2026, il est attendu une diminution 19,3% de la compensation de taxe foncière versée par l'Etat aux collectivités les dédommageant de l'exonération partielle de taxe foncière dont bénéficient les établissements industriels, soit un manque à gagner estimé à 234K€ pour 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les atténuations de charges – Chapitre 013 : 440 000,00€

Ce chapitre retrace les avoirs et les remboursements sur rémunérations tels que les indemnités journalières versées par les assureurs. Le montant de cette inscription est augmenté en 2026 pour s'approcher des réalisations 2025 (+30K€).

Les produits des services, du domaine, et ventes diverses– Chapitre 70 : 2 284 487,00 €

Ce chapitre regroupe, entre autres, les droits d'entrée dans les services publics, les produits relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du domaine public, les concessions cimetières, les produits de la restauration. Ce chapitre regroupe également les frais refacturés dans le cadre de conventions avec le CCAS ou d'autres partenaires.

Le montant attendu pour 2025 est en retrait par rapport aux prévisions budgétaires pour 2025 (2317K€ en 2024, 2284K€ en 2026).

S'agissant des produits des services, les prévisions s'établissent autour de 1692K€, soit une baisse de 28K€ par rapport aux estimations pour 2025, principalement sur les recettes des activités périscolaires, extrascolaires et de restauration scolaires, pour suivre les réalisations 2025.

Les refacturations de la Ville à ses partenaires évoluent à la baisse en raison d'une réévaluation des dépenses entrant dans le cadre du programme de réussite éducative sur le quartier prioritaire de la Ville (-16K€).

Les impôts et taxes– Chapitre 73 : 6 681 414,00 €

Ces recettes proviennent des contribuables sottevillais. Ce chapitre désigne principalement les recettes issues de la fiscalité dite reversée : en effet, les recettes fiscales liées à la fiscalité locale sont isolées dans un chapitre à part.

Les montants de fiscalité reversée sont très stables dans le temps. Toutefois, le transfert de la piste d'athlétisme a entraîné une diminution de l'attribution de compensation (-17K€). En revanche, il n'est pas attendu d'évolution du fonds national de garantie individuelle des ressources (164K€). Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est revu à la baisse pour suivre les réalisations 2025 (FPIC) (-27K€ soit 433K€). L'inscription relative à la dotation de solidarité communautaires est légèrement revue à la hausse afin de prendre en compte la dernière réévaluation reçue de la Métropole (+1K€ soit 559K€).

Fiscalité locale – Chapitre 731 : 21 394 080,00 €

Ce chapitre budgétaire regroupe la fiscalité directe locale (Taxes foncières et taxes d'habitation principalement), les droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité, les droits de place, la taxe sur la publicité extérieure.

Comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, le produit fiscal n'évoluera que par la seule revalorisation des bases de 1.3 %, soit le dernier taux de l'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives rendu par l'Insee en novembre dernier. Pour autant avec la réévaluation à la baisse des bases de taxe d'habitation dans le courant 2025, l'inscription de la recette de fiscalité directe locale en 2026 n'évoluera par rapport à l'inscription initiale pour 2025 (-16K€ soit -0.08%). Ce montant reste estimatif car la notification par les services de l'Etat de la fiscalité pour l'année à venir n'est généralement reçue que fin mars, soit à une date trop tardive pour permettre son inscription lors du vote initial du budget.

En revanche , l'estimation retenue pour les droits de mutation est revue à la hausse (+100K€), soit 750K€ au regard des réalisations qui ont repris en 2025. La TLPE est attendue stable soit 25K€. Les autres recettes sont inscrites à hauteur des réalisations 2025.

Les dotations & participations– Chapitre 74 : 8 922 010,00 €

Ce chapitre budgétaire retrace, d'une part, les versements reçus par la collectivité au titre des **dotations de l'Etat**, et, d'autre part, les **participations reçues de divers tiers**.

Les dotations & participations de l'Etat

La loi de finances pour 2025 a statué sur la répartition des dotations de l'Etat, en premier lieu desquelles celles composant la Dotation Globale de Fonctionnement. La complexité du calcul de répartition des dotations ne permet pas d'établir avec certitude les montants à percevoir. Le budget pour 2026 prévoit une reconduction des crédits reçus en 2025, soit 5 682K€.

Les compensations fiscales perçues au titre des exonérations décidées par le gouvernement devraient se traduire par une baisse marquée (-16%) des recettes en raison des dispositions votée en loi de finances pour 2026 : - 216K€. De même, les montants des différents dispositifs mis en place pour compenser la disparition de taxe professionnelle en 2010 sont en diminution, sans qu'il soit possible d'évaluer avec précision les montants à attendre pour 2026

Les autres dotations sont attendues dans des niveaux similaires aux prévisions pour 2025.

Dotations et participations de l'Etat		BP2025	CA 2025	BP 2026
Dotation Globale de Fonctionnement	Dotation Forfaitaire (compte 7411)	3 528 773 €	3 508 735 €	3 508 735 €
	Dotation de Solidarité Urbaine (compte 74123)	1 737 774 €	1 884 901 €	1 884 901 €
	Dotation Nationale de Péréquation (compte 74127)	251 600 €	288 200 €	288 200 €
Compensations fiscales (comptes 74833) <i>Elles viennent financer le manque à gagner des collectivités pour certains abattements ou exonérations (constructions neuves, dégrèvements de taxes bénéficiant aux personnes non imposables sur le revenu, etc...)</i>		1 337 759 €	1 377 609 €	1 161 247 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (comptes 748312)		41 004 €	0 €	0 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (comptes 74836)		123 122 €	110 084 €	110 084 €
Autres dotations nationales (comptes 744 à 7471, autres comptes 748) <i>(élections, contrat ville, dotation générale de décentralisation, dotations réforme taxe professionnelle, dotation pour les titres sécurisés, etc)</i>		277 643 €	341 279 €	268 048 €
Total		7 297 675 €	7 510 808 €	7 221 215 €

Les participations reçues de divers tiers

Elles proviennent, d'une part, de nos partenaires institutionnels (Région, Département, Communes, Métropole) qui ont été sollicités pour apporter leur soutien financier pour les diverses manifestations organisées par la Ville, ou avec lesquels sont établies des conventions de partenariat, et, d'autre part, des participations de la CAF consécutives à des engagements conclus avec la Ville (contrat enfance jeunesse, prestations ordinaires) ainsi que, désormais, celles d'éco-organismes et de mécènes, dans le cadre de Vivacité.

S'agissant des collectivités, pour 2025, les conventions de partenariat établies avec la Région devraient engendrer des recettes similaires aux réalisations en 2025, soit 43K€. S'agissant du département, la somme est estimée à 26K€.

Les sommes attendues des autres partenaires de la Ville, principalement la CAF, sont attendues en retrait en 2026 par rapport au budget 2025 (-5%).

Le montant attendu de la CAF est attendu en retrait au regard des réalisations 2025 : la majeure partie des recettes de la CAF peuvent être évaluées en amont et dépendent de la fréquentation ; en revanche, il est bien plus complexe d'évaluer les bonifications liées aux caractéristiques sociales des usagers, ce qui explique ce décalage entre les prévisions et les réalisations.

Enfin, il est à noter l'inscription de recettes à hauteur de 123K€ relatives au projet de contractualisation avec l'éco-organisme Alcome qui valorise la collecte des mégots de cigarette.

Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75 : 64 400€

Ils comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant des locations de bâtiments et de terrains appartenant à la Ville et mis à disposition de différents tiers.

Les produits financiers – Chapitre 76 : 7 901,00€

Ce montant de recettes est constitué de la quote-part des intérêts que la Métropole reverse à la commune suite aux transferts de compétences. Elle diminue d'année en année et cessera à l'issue de l'exercice 2029.

Les produits exceptionnels – Chapitre 77 : 210 000,00€

Les recettes de ce chapitre sont constituées des indemnités de sinistre ou diverses opérations comptables.

La somme de 210 000€ est inscrite afin de prendre en compte les remboursements effectués dans le cadre du contrat de chauffage. En effet, le titulaire évalue une consommation annuelle de gaz dont le montant est estimé à partir de l'indice des prix du mois de janvier. En début d'exercice suivant, il rembourse au regard des consommations et du prix réel de la molécule. Cette somme correspond donc au remboursement au regard des consommations et du prix réel pour 2025.

Il est à noter que les cessions de patrimoine sont budgétairement inscrites dans un chapitre budgétaire spécifique en investissement mais seront comptablement réalisées sur celui-ci. Cette particularité vise à éviter que la vente de patrimoine serve à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

Résultat de fonctionnement antérieur reporté – Chapitre 002 : 8 579 337,05 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général – Chapitre 011 : 8 870 623,00 €

Ce chapitre globalisé regroupe les comptes 60, 61, 62 (sauf 621) ; 635, 637 et 713. Y sont comptabilisées toutes les dépenses indispensables à l'entretien des bâtiments et au fonctionnement des différents services, à savoir les achats (fluides et fournitures), l'intervention de prestataires de services extérieurs et le paiement des impôts et taxes.

L'inscription pour 2026 est en retrait par rapport aux inscriptions pour 2025 mais demeure en hausse par rapport aux réalisations 2025.

S'agissant des dépenses de fluides (eau, électricité, gaz/chauffage, combustibles, carburant), elles sont estimées à 1915K€, une proposition en hausse de 8% (+143K€) par rapport aux estimations pour 2025, notamment en raison de la situation internationale incertaine.

Il est également à noter que désormais les refacturations intercommunales seront prises en charges sur ce chapitre budgétaire (+50K€)

Le reste du chapitre est marqué par une révision à la baisse des estimations afin d'être plus proche des réalisations 2025 : c'est notamment le cas des fournitures (-137K€) des contrats de prestation, locations et charges (-60K€) et ou ds prestations de transport (-40K€).

Les charges de personnel – Chapitre 012 : 24 401 000,00 €

Ce chapitre regroupe les comptes 621, 64, 631 et 633 comprenant les rémunérations proprement dites et les charges sociales et fiscales liées à la rémunération.

Pour 2026, les frais de dépenses de personnel sont évaluées à 24 401 000,00 €.

Mécaniquement, la masse salariale est en constante augmentation du seul fait du Glissement Vieillesse Technicité qui traduit l'augmentation en ancienneté et en grade des fonctionnaires (+116.075 € attendus en 2026).

A cela, s'ajoutent, depuis plusieurs années, des éléments contraints qui pèsent sur l'augmentation de la masse salariale :

- évolution de la valeur du SMIC au 01 janvier 2026 (+1,18%) ;
- mise en place de la participation employeur en matière de complémentaires Santé (142.000 € budgétés) ;
- hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL (de 34,65 % à 37,65%) pour un surcoût 2026 d'environ 355.000 € ;
- organisation des élections municipales 2026 – budgétées 60.000 €.

Il n'a pas été prévu de nouvelle augmentation du point d'indice dans la construction du budget 2026 compte tenu de l'absence d'annonce gouvernementale à ce sujet.

A contrario, la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie de 100% à 90% pendant les trois premiers mois d'arrêt (avant passage à demi-traitement) a été reconduite pour les agents publics. L'augmentation de 1 à 3 jours du délai de carence, de nouveau évoquée cette année, n'a pas été retenue dans la loi de financement de la sécurité sociale 2026.

Les atténuations de produits – Chapitre 014 : 25 000,00€

Ce chapitre retrace les prélèvements sur recettes.

Il s'agit par exemple des sommes dues en raison d'indus fiscaux, à savoir des prélèvements opérés et versés à la collectivité qui sont contestés a posteriori par les contribuables.

Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 4 171 053,00€

Ce poste regroupe principalement les dépenses relatives aux subventions versées et aux indemnités des élus.

Les subventions de fonctionnement aux associations (compte 6574) sont estimées à 1924 K€ pour 2026.

La subvention au C.C.A.S. a été estimée à 1827 K€.

Les charges financières – Chapitre 66 : 480 000,00 €

Ce chapitre retrace les intérêts des emprunts. Il est en légère hausse en 2026.

Les charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 98 000,00€

Le chapitre 67 est constitué de dépenses n'ayant pas de caractère répétitif. A titre d'exemple, il comprend d'éventuels intérêts moratoires sur marchés, des opérations d'annulation de titres sur exercices antérieurs, des subventions exceptionnelles.

Une somme de 40 000€ vise à faire face aux éventuelles opérations de gestion pouvant se déclarer dans l'année (ex : annulation de titre de recette sur exercice antérieur). Il est déjà attendu l'annulation d'une recette d'un exercice antérieur en raison d'une erreur d'imputation qu'il conviendra de rectifier.

Une somme de 38 000€ est inscrite : elle correspond à un trop perçu de taxe sur la consommation finale d'électricité qu'il conviendra de rembourser à terme.

Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 042 Dépenses : 2 706 000,00 € - Recettes : 489 000,00 €

Elles regroupent les dotations aux amortissements ainsi que la neutralisation des différentes cessions et du coût des fournitures relatif aux travaux en régie. Il s'agit d'opérations comptables qui trouvent leur contrepartie en investissement.

Virement à la section d'investissement – Chapitre 023 : 8 320 953,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement – Chapitres 20, 204, 21 et 23 : 20 820 529,63 €

Les autorisations de programme votée par opération : 15 322 220€

L'autorisation 2019-01 Travaux d'amélioration de la sécurité incendie de l'Hôtel de ville

L'année 2026 permettra de clôturer l'opération de mise en sécurité incendie. Au titre de l'autorisation de programme, l'inscription pour 2026 est estimée à 596 400€.

2019-02 Requalification de l'espace Marcel Lods

S'agissant des écoles Franklin et Raspail, la fin des travaux est prévue à ce jour pour cet été. La dépense prévisionnelle est de 10 349 921 €

S'agissant du parc, à l'issue des consultations des entreprises, la première phase des travaux du parc débutera mi-avril. Les montants estimés pour 2026 sont de l'ordre de 2 692 640 €.

S'agissant des écoles Renan Michelet, Michelet Maternelle, et du gymnase, les études se poursuivent. Le dépôt de permis de construire aura lieu au printemps et la consultation des entreprises à l'automne. Une dépense de 1 084 024 € est attendue sur l'exercice compte tenu des avances pouvant être demandées par les titulaires durant la phase de préparation de chantier.

Enfin, une enveloppe de 587 555 € vise à couvrir des frais et travaux divers : la rémunération de la SPL Rouen Normandie Aménagement qui assiste désormais la Ville dans cette opération d'ampleur, mais également la dotation des écoles Franklin et Raspail en mobilier scolaire neuf.

Au titre de 2026, le montant des dépenses inscrit au budget est de 14 725 820€. Ce besoin pourra évoluer en cours d'année en fonction des résultats des consultations lancées.

2019-03 Réaménagement du stade Jean Adret

Les travaux sont terminés, l'autorisation de programme sera clôturée dans l'année.

2019-04 Réhabilitation énergétique de la salle des sports Aimée Lallement

Les travaux sont terminés, l'autorisation de programme sera clôturée dans l'année.

Les nouvelles opérations d'équipement : 4 107 149 €

Ces opérations constituent les dépenses d'équipement brut (Etudes, acquisitions et travaux). Les nouvelles dépenses inscrites en 2026 s'élèvent à 3 563 646€ auxquelles il convient d'ajouter 329 000 € de travaux qui seront effectués en régie par les services de la Ville, soit un total de 4 436 149 €.

Parmi les nouvelles opérations pour 2026 :

- 900K€ afin d'aménager, au sein de l'Hôtel de Ville, l'ancien plateau de bureaux occupé par la trésorerie, afin d'y accueillir la direction du CCAS et des Solidarités, permettant ainsi de transférer en mairie les services de la direction de la Culture ;
- 222K€ au titre des aménagements de la place Gadeau de Kerville
- 150K€ au titre d'aménagements urbains, dont l'installation de mobilier, la reprise ponctuelle de voirie
- 300K€ dans l'entretien des bâtiments communaux
- 212K€ à destination des équipements culturels et du patrimoine communal avec une première de travaux de toiture sur l'atelier 231 et sur l'église

- 301K€ à destination des équipements scolaires autres que ceux de l'espace lods, et notamment l'école Buisson élémentaire où l'aire de jeux de la cour sera remplacé, l'école Rostand, avec la poursuite de remplacement de menuiserie et reprise de salles de classe, et l'école Jaurès, où les jeux de la cour seront également remplacés ;
- 104K€ au titre des équipements de la jeunesse et la petite enfance;
- 200K€ pour les installations sportives, principalement au stade ;
- 167K€ à destination des espaces verts et du cimetière,
- 213K€ au titre des dépenses informatiques,
- 254K€ afin de renouveler le parc des véhicules
- 372K€ au titre de la politique foncière, avec le rachat à l'EPFN du 284 rue Victor Hugo.

Parmi ces dépenses, 79 %, soit 16 571K€ participent de la politique Sotteville Engagée (ex Citergie), selon la répartition suivante :

Patrimoine et énergie	Biodiversité et santé environnement	Mobilité	Alimentation déchets	Implication citoyenne et partenariale
12 727 820 €	2 762 000 €	88 000 €	88 000 €	6 000 €

Les subventions d'investissement – Chapitre 204 : 55 000,00 €

Ce chapitre retrace les versements de subventions d'investissement versées, mais également les participations financières à des conventions foncières avec des bailleurs sociaux.

Pour 2025, il est anticipé le versement de subventions d'investissement à plusieurs associations pour l'achat d'équipement, à hauteur de 15K€ et une participation fonds friche pour le site Contremoulins à hauteur de 40K€.

Les restes à réaliser des opérations d'équipement – Chapitres 20, 204, 21 et 23 : 1 391 160,58 €

Ces opérations ont été engagées juridiquement mais sont encore en cours d'exécution et ne sont pas soldées. Il s'agit principalement de travaux (ex les factures non parvenues au 31/12) mais il peut également s'agir de matériel dont la livraison et la facture afférente est toujours attendue (ex : l'achat de véhicules), ou encore de subventions d'investissement restant à verser. Les crédits mobilisés au titre des autorisations de programme ne figurent pas ici.

Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 515 244,00 €

Ce chapitre retrace le montant du remboursement en capital de la dette. Le montant inscrit au budget prend en compte une estimation du remboursement en capital du nouvel emprunt qui sera contracté en cours d'exercice.

Les autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 5 000,00€

Figurent à ce chapitre les sommes versées à des tiers, à titre de garantie ou de cautionnement, indisponibles jusqu'à la réalisation d'une condition suspensive : c'est le cas des dépôts de garantie (loyers ou

crédit-bail), des cautions pour logement de fonction, des consignations. Une somme de 5000€ est inscrite au titre d'un dépôt de garantie.

**Le solde d'exécution de la section d'investissement de 2025 reporté
– chapitre 001 – 1 531 138,26 €**

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Virement depuis la section de fonctionnement – Chapitre 021 : 8 320 953,05 €

Cessions – Chapitre 024 : 60 000,00€

Les projets de cession de patrimoine sont inscrits budgétairement en recette d'investissement au présent chapitre. C'est un chapitre budgétaire qui ne connaît pas d'exécution : lorsqu'elles se réalisent, les cessions sont inscrites au compte 775 (au chapitre 77).

Pour 2026, une cession à titre onéreux est attendue :

- 18 rue Victor Hugo pour 60 000€ ;

Les dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 2 569 650,03 € :

Les recettes sont composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé, le cas échéant, et du FCTVA, estimé 880 000,00€.

Dans le cadre de l'affectation du résultat de 2025, la part du résultat de fonctionnement 2025 affectée à l'investissement pour financer le besoin de financement de la section d'investissement en 2025, c'est-à-dire les « excédents capitalisés », s'élève à 1 689 650,03 €.

Les subventions d'équipement – Chapitre 13 : 4 983 660,00 € au BP ; 1 232 648,81 € en RAR

Ce chapitre représente les subventions dont l'accord de principe est obtenu dans l'année et dont le versement effectif des fonds est attendu avant le 31 décembre 2026.

Les accords de principe enregistrés avant le 1^{er} janvier 2025 sont généralement déjà enregistrés au titre des restes à réaliser : ils diminueront au fur à mesure des versements reçus/des réalisations. Ils participent déjà à l'équilibre budgétaire.

Cependant, dans le cadre du déroulé du projet Lods, l'inscription en restes à réaliser en recette de l'ensemble des accords de principe viendrait bouleverser les équilibres budgétaires : en effet, la Ville bénéficie déjà d'accords de principe à hauteur de 13 686K€ s'agissant du projet Franklin Raspail et du parc et des écoles Renan et Michelet. En miroir des crédits des autorisations de programme en dépenses, les sommes inscrites en recettes, hors RAR donc, correspondent aux versements de subvention attendus pour 2026 dans le cadre du projet Lods, à l'exception de deux d'entre elles relatives à la rénovation des écoles Franklin et Raspail (cf ci-après).

Il n'est à ce stade pas connu d'autre subvention nouvelle dont le versement serait effectué dans ces délais. La Ville a d'ores et déjà déposé plusieurs dossiers qui sont encore en cours d'instruction ; à défaut d'accord dûment notifié, ils ne font pas l'objet d'une inscription dans le cadre de ce budget.

Les restes à réaliser : 1 232 648,81 € :

Les restes à réaliser de subvention s'élèvent à 1 232 648,81 € et se décomposent ainsi :

Opération	Organisme	Montant
Sécurité incendie de l'Hôtel de Ville	PREFECTURE DE REGION NORMANDIE	496 253,81 €
Végétalisation de la cour du jardin des petits	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	58 711,00 €
	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 76	128 321,00 €
Vidéo-protection place Calmette-Verdun	CONSEIL GENERAL DEPARTEMENT 76	13 633,00 €
Aménagement de l'abris pétanque	CONSEIL DEPARTEMENTAL 76	5 730,00 €
Rénovation des écoles Franklin et Raspail	CONSEIL DEPARTEMENTAL 76	180 000,00 €
	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 76	350 000,00 €
	TOTAL	1 232 648,81 €

Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 5 500 000,00€ au BP

Un emprunt sera réalisé en 2026 à hauteur de 5 500 000 €. L'emprunt étant supérieure au capital remboursé dans l'année (2130K€), la collectivité s'endettera à hauteur de la différence (soit 2985K€)

Les autres immobilisations financières– Compte 27 – 43 000,00 €

Il s'agit pour partie de la quote-part de remboursement de capital de dette que la Métropole reverse à la commune suite aux transferts de compétences, mais également des recettes liées aux opérations de consignations.

Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 040 Dépenses : 489 000,00 € - Recettes : 2 706 000,00 €

Comme indiqué précédemment, ces opérations comptables sont la contrepartie du chapitre 042 de de la section de fonctionnement. Elles regroupent les dotations aux amortissements, les provisions, ainsi que la neutralisation des différentes cessions et du coût des fournitures relatif aux travaux en régie.

Les opérations de patrimoniales – Chapitre 041 : 700 000,00€ en dépenses et en recettes

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations semi-budgétaires internes à la section d'investissement. Il retrace des opérations comptables liées au patrimoine, telles que le changement d'imputation des immobilisations, les subventions versées (ou reçues) à l'euro symbolique, etc. Les opérations concernées sont nécessairement équilibrées en recettes et en dépense et n'entraîne pas de mouvement de flux financier.

EQUILIBRE DU BUDGET 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	8 579 337,05 €
Recettes N	40 493 292,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT N	49 072 629,05 €
Dépenses N	40 751 676,00 €
Solde et virement à la section d'investissement (023)	8 320 953,05 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT N	49 072 629,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Restes à réaliser Recettes N-1	1 232 648,81 €
Excédents capitalisés visant à financer le besoin de financement N-1 (compte 1068)	1 689 650,03 €
Recettes N (dont virement depuis la section de fonctionnement)	23 193 613,05 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT N	26 115 911,89 €
Restes à réaliser Dépenses N-1	1 391 160,58 €
Solde d'exécution d'investissement N-1 (déficitaire)	1 531 138,26 €
Dépenses N	23 193 613,05 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT N	26 115 911,89 €